Extrait N° 5 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 DECEMBRE 2006

L'an deux mil six, le quinze décembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 6 décembre 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 20.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M. MONDON René - M. GRONDIN Jules a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 5 / Budget annexe de l'assainissement des eaux usées 2006
- Décision modificative n° 1

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de décision modificative au budget annexe de l'assainissement 2006, soit :

En section de fonctionnement

Chap. 011 – Charges à caractère général	+ 2 100
. Art. 6156 – Maintenance	+ 2 100

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Chap. 65 – Autres charges de gestion courante - 2 100
. Art. 658 – Charges diverses de gestion courante - 2 100

Il est demandé au conseil municipal :

» d'autoriser l'exécution au niveau du chapitre
» d'approuver la décision modificative n° 1 au budget annexe de l'assainissement 2006.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇨ autorise l'exécution au niveau du chapitre

⇨ approuve la décision modificative n° 1 au budget annexe de l'assainissement des eaux usées de l'exercice 2006, telle que présentée.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS